

FORMALIUM

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGIAIRES



22 -07 - 2025

01 – **Objet et champ d'application**

Le présent règlement intérieur est établi en application des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il a pour objet de définir les conditions générales de participation des stagiaires aux formations organisées par **FORMALIUM™**, centre certifié AFNOR Qualité Formation (certificat n° 2025/115143.1 – valide jusqu'en 2028).

Il s'applique à toutes les actions de formation dispensées, qu'elles se déroulent en présentiel, à distance (FOAD) ou en alternance.

Chaque stagiaire s'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, de discipline et de confidentialité établies par l'organisme.

02 – **Devoir de comportement et valeurs de l'organisme**

FORMALIUM™ place au cœur de sa démarche la rigueur, l'intégrité et le respect mutuel.

Les stagiaires doivent adopter un comportement professionnel et courtois envers les formateurs, le personnel administratif et leurs pairs.

Toute attitude contraire aux principes d'éthique, de respect et de neutralité sera considérée comme une faute disciplinaire.

L'organisme se réserve le droit d'intervenir immédiatement en cas de manquement grave.

03 – **Horaires, ponctualité et assiduité**

Les horaires de formation sont fixés dans la convocation individuelle adressée à chaque stagiaire.

La présence et la ponctualité sont obligatoires.

Toute absence ou retard doit être signalé au service pédagogique avec justification écrite.

En FOAD, la participation est contrôlée via les connexions, activités réalisées et évaluations effectuées sur la plateforme numérique FORMALIUM™.

Le respect du temps de présence conditionne la délivrance des attestations de fin de formation.

04 – Sécurité, hygiène et prévention

Chaque stagiaire doit veiller à sa propre sécurité et à celle d'autrui. Il est interdit d'introduire ou de consommer des substances illicites ou de l'alcool dans les locaux. Toute anomalie technique, incendie, incident ou danger potentiel doit être immédiatement signalé à la direction ou au formateur. L'usage du tabac et de la cigarette électronique est interdit à l'intérieur des espaces de formation. FORMALIUM™ s'engage à maintenir un environnement conforme aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

05 – Matériel pédagogique et équipements

Les équipements informatiques, outils numériques et documents pédagogiques fournis sont la propriété exclusive de FORMALIUM™. Ils doivent être utilisés avec soin et uniquement dans le cadre des activités de formation.

Toute dégradation, perte ou usage abusif entraînera des mesures disciplinaires et/ou une facturation.

Les supports de cours sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent être reproduits ni diffusés sans autorisation écrite.

06 – Discipline et sanctions

Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourra donner lieu à une sanction disciplinaire proportionnée à la gravité des faits constatés :

- Avertissement écrit,
- Exclusion temporaire,
- Exclusion définitive.

Aucune sanction ne sera prononcée sans que le stagiaire ait été entendu, conformément aux articles R.6352-4 et suivants du Code du travail.

Les décisions disciplinaires sont notifiées par écrit et conservées dans le dossier administratif du stagiaire.

07 – Confidentialité et intégrité professionnelle

Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées, des données internes et des pratiques observées durant la formation.

Toute divulgation non autorisée, orale ou écrite, constitue une faute professionnelle grave.

FORMALIUM™ applique des procédures internes garantissant la protection et la traçabilité de toutes les informations sensibles.

08 – Formations à distance (FOAD)

Les formations en ligne sont encadrées par un protocole individuel de formation et d'évaluation.

Chaque stagiaire utilise un accès sécurisé et nominatif fourni par FORMALIUM™ via la plateforme www.formalium.fr.

Les signatures électroniques réalisées via YOUSIGN sont certifiées conformes au règlement européen eIDAS.

Les données de connexion, temps de participation et évaluations sont archivées durant 10 ans à des fins de contrôle administratif et de conformité AFNOR.

09 – Justificatifs de réalisation et traçabilité documentaire

FORMALIUM™ garantit la traçabilité de chaque formation à travers la conservation des pièces justificatives suivantes :

- Feuilles d'émargement signées (présentiel),
- Relevés de temps de connexion (FOAD),
- Attestations d'assiduité,
- Protocoles individuels de formation.

Ces documents sont archivés dans le cadre du système qualité et peuvent être transmis à la DREETS, à l'AFNOR ou à un OPCO en cas de contrôle.

10 – Lutte contre le harcèlement et la discrimination

FORMALIUM™ applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement moral, sexuel ou de discrimination fondée sur le genre, l'origine, l'âge, la religion ou la situation de handicap.

Toute plainte ou signalement peut être adressé confidentiellement à : ethique@formalium.fr.

Les faits feront l'objet d'une enquête interne, menée avec impartialité et confidentialité.

11 – Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles des stagiaires sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679). Elles sont utilisées uniquement à des fins pédagogiques, administratives et réglementaires.

Chaque stagiaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant : rgpd@formalium.fr.

12 – Accessibilité et accompagnement handicap

FORMALIUM™ garantit l'égalité d'accès à ses formations.

Un accompagnement personnalisé et des aménagements spécifiques peuvent être proposés aux apprenants en situation de handicap.

Référent handicap : handicap@formalium.fr.

13 – Propriété intellectuelle et usage des contenus

Tous les supports pédagogiques (documents, visuels, outils numériques, vidéos, tests) diffusés dans le cadre des formations FORMALIUM™ sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, modification ou diffusion sans autorisation écrite préalable est strictement interdite et passible de poursuites.

14 – Validation et engagement du stagiaire

Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur avant le début de la formation et s'engage à le respecter pleinement.

En cas de formation à distance, la signature électronique via YOUSIGN vaut acceptation.

Le règlement est disponible en version numérique et affiché dans les locaux.

15 – Entrée en vigueur et révision

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 22 -07 - 2025.

Il annule et remplace toute version antérieure.

FORMALIUM™ se réserve le droit de le modifier pour tenir compte des évolutions légales, réglementaires ou organisationnelles.

Toute mise à jour sera communiquée aux stagiaires concernés.

Fait à Boulogne-Billancourt, le _____

Signature du stagiaire : _____

Nom et prénom : _____

Formation suivie : _____

Feuille d'émargement – Présentiel

Cachet et signature FORMALIUM

FORMALIUM
73 RUE DU CHATEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
989 514 096 R.C.S. Nanterre
01 89 48 09 19
<https://formalium.fr/>



07/09

Feuille d'émargement – Distanciel (FOAD / YOUSIGN)

Émargement électronique réalisé via YOUSIGN – conforme eIDAS.

Cachet et signature FORMALIUM

FORMALIUM
73 RUE DU CHATEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
989 514 096 R.C.S. Nanterre
01 89 48 09 19
<https://formalium.fr/>



08/09

Attestation d'assiduité

Je soussigné(e), , formateur(trice) au sein de FORMALIUM,

Certifie que le(a) stagiaire :

Nom et prénom :

A suivi la formation intitulée :

Durée totale : heures

Période de formation : du au

Le présent document atteste de l'assiduité du stagiaire à l'intégralité
des heures de formation prévues.

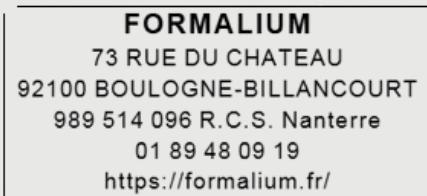
Fait à Neuilly-sur-Seine, le

Signature du stagiaire :

Signature du formateur :

Responsable Pédagogique

Cachet et signature FORMALIUM



09/09